LE PETIT ALPIN

10 Cent. le Numéro. — Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi — 10 Cent. le Numéro.

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes. Un an 5 fr.
— — Six mois 3 —
Autres Départements le port en sus.
Adresser toutes les communications au Directeur, A SISTERON

2me Année, n° 28. — Samedi 5 Juillet 1884
BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 : — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12
Directeur-Gérant : **Aug. TURIN**

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Faits divers 1 fr. la ligne
Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

AVIS

Nous informons les Bas-Alpins habitant Marseille, que le PETIT ALPIN est en vente :

Chez Mme TEULIÈRE, *Kiosque, 23, rue Cannebière, en face la rue Saint-Ferréol ;*

Mme ANDRÉ, *Kiosque, 4, Cours Belsunce, en face la rue Tapis-Vert.*

Le Numéro : 10 Centimes

LA CRISE AGRICOLE

Nous avons parlé samedi dernier de la crise commerciale et industrielle. A cette cause de malaise il faut malheureusement ajouter la crise au milieu de laquelle l'agriculture se débat péniblement. On s'agite beaucoup au sujet des réformes nécessaires pour la faire cesser, mais jusqu'ici cette agitation ne paraît pas avoir obtenu de résultats sérieux et le mal ne semble pas arrivé à son terme.

Ainsi le prix des céréales qui, depuis plusieurs années, subit des diminutions successives, s'avilira encore. Aujourd'hui, c'est seulement contre la concurrence américaine que nos agriculteurs ont à lutter ; demain, ce sera contre la concurrence australienne. Les blés d'Asie envahiront à leur tour nos marchés et l'on doit s'attendre à enregistrer des prix décroissants pendant une assez longue série d'années. Les producteurs de sucres ne semblent pas moins exposés que les producteurs de céréales à subir une série de mécomptes. Déjà ils se plaignent avec amertume de la situation qui leur est faite par l'invasion des sucres étrangers et l'impossibilité où ils se trouvent d'obtenir des prix rémunérateurs en nivelant leurs prétentions avec celles des producteurs allemands.

A plusieurs reprises déjà, les agriculteurs ont saisi le Gouvernement de leurs réclamations ; ils ont indiqué différents remèdes, mais généralement des remèdes peu efficaces et qui ne feraient que déplacer la difficulté. Ainsi les uns demandent le rétablissement de droits de douane protecteurs, ce qui aurait pour effet de créer aux populations purement industrielles des embarras nouveaux ; d'autres opinent pour le dégrèvement de l'impôt foncier, pour la réduction des droits de mutation, etc. Il est difficile de leur donner satisfaction dans l'état actuel de nos ressources budgétaires. Les remises de taxes que l'on ferait aux agriculteurs entraîneraient forcément la création d'impôts nouveaux qui créeraient la gêne sur d'autres points.

Une question cependant paraît sur le point d'aboutir. La Commission des sucres de la Chambre des députés et le Gouvernement se sont mis d'accord sur la réforme de l'impôt du sucre et sur l'établissement de l'impôt de la betterave ; c'est la solution qu'attendent avec impatience tous les amis de l'agriculture et de l'industrie française. Si la nouvelle combinaison est appelée à exercer une influence heureuse sur l'avenir de notre production agricole, elle n'est cependant pas la seule qui mérite de fixer l'attention.

La révision des tarifs de douane sur les denrées agricoles doit être plus que jamais à l'ordre du jour ; en présence des barrières que la plupart des autres pays opposent à notre commerce, cette révision est, à notre avis, indiquée comme un des moyens de conjurer la crise.

Le gouvernement reconnaît qu'on doit soulager les souffrances de l'agriculture, mais que les remèdes proposés sont mauvais. Dernièrement M. Méline, ministre de l'agriculture, s'expliquait sur ce point devant les agriculteurs de la région du Midi :

M. Méline reconnaît que la crise est grave ; mais cette crise a des causes multiples et il faut la combattre avec des remèdes multiples. Les mesures qui seraient prises en faveur de telle région ne conviendraient pas à tel autre centre parce que le mal a des origines diverses et se manifeste sous des formes différentes. Il n'y a pas de panacée universelle pour guérir une souffrance qui varie d'une localité à l'autre. Mais on peut dire d'une manière générale, a ajouté le ministre, que nos agriculteurs trouveraient dans l'association une force nouvelle qui leur permettrait d'obvier aux multiples inconvénients d'un trop grand morcellement du sol. Il sera utile aussi d'étudier de nouveaux modes de culture, et peut-être de restreindre telle production pour donner plus d'essor à d'autres. Enfin, le crédit manque encore à l'agriculture et il y aurait grand avantage à étudier les moyens de procurer à cette branche les capitaux qui lui manquent pour se perfectionner.

L'organisation du crédit à l'agriculture contribuerait puissamment à hâter l'heure de cette régénération. Il y a à ce sujet un projet de loi depuis longtemps à l'étude. Espérons qu'il ne dormira pas éternellement dans la poussière des cartons. Il y a encore la question des vins : le faveur accordée aux vins espagnols qui pénètrent en France, vinés à près de 16 degrés, porte un coup fatal à nos produits que le commerce dédaigne ; l'étude du vinage à prix réduit est aussi au nombre des projets que les circonstances mettent au premier rang. Les réformes fiscales s'imposent enfin, si l'on veut donner à la production nationale un nouvel essor et la débarrasser des obstacles qui l'entravent. Les problèmes à résoudre sont donc nombreux ; chaque jour qui passe en rend la solution plus pressante et expose nos agriculteurs à succomber dans la lutte engagée par la concurrence étrangère.

Nous voudrions que cette vérité fut comprise partout, et que, sans tarder davantage, l'examen de ces questions devint une des préoccupations dominantes de nos représentants. C'est surtout par l'agriculture que la France a prospéré jusqu'ici ; puisse-t'on ne jamais pouvoir dire que c'est par son agriculture qu'elle périclite.

Aug. Turin.

LE COMTE DE PARIS

M. Camille Pelletan avait l'intention de déposer une proposition de loi tendant à enlever au comte de Paris son grade de lieutenant-colonel de l'armée territoriale ; le député de l'extrême gauche s'était montré disposé à recourir à cette procédure parce que le président du Conseil lui avait déclaré, dans une conversation particulière, que le gouvernement ne pouvait pas enlever son grade au comte de Paris par voie de simple décret.

Renseignements pris au ministère de la guerre, la chose serait parfaitement possible sans avoir besoin de recourir à une loi ; il existe en effet des précédents : ceux du comte de Roys sous le gouvernement du 16 mai et plus tard celui de M. Carayon-Latour. MM. de Roys et Carayon-Latour ont été dépossédés de leur grade par simple décret et pour des raisons purement politiques. En conséquence, M. Camille Pelletan ne déposera pas de proposition de loi et se bornera à adresser probablement samedi prochain une question au ministre de la guerre.

La Situation en Chine

Le *Times* publie la dépêche suivante de Shang-Haï datée du 3 juillet :

« Les craintes de guerre entre la Chine et la France ont repris, attendu qu'un parti, influent à Pékin, pousse le gouvernement chinois à la guerre. Les Français réclameront probablement une indemnité garantie par l'occupation de l'île Formose. Des ordres en ce sens ont été envoyés aux amiraux Courbet et Lespès Tso-Tsung-Tsang Panguylin et le marquis Tseng agissent pour faire désavouer les négociations franco-chinoises. »

— Un autre télégramme venant aussi de Shang-Haï dit que Li-Hung-Tchang est destitué : il est remplacé par Tso, représentant de la Barbarie chinoise. On croit que le parti de la guerre va triompher. L'escadre française aurait reçu l'ordre de rester devant Shang-Haï, prête à exécuter les ordres qui lui seront transmis.

— Malgré le langage audacieux de la Chine, on ne croit pas, dans le monde diplomatique, qu'une guerre soit nécessaire. La Chine, dit-on, cèdera au dernier moment et accordera toutes les réparations qui nous semblent utiles. Un ton très ferme est indispensable de notre part.

Le Choléra dans les Alpes

De nombreux émigrants partis de Toulon, Marseille et fuyant le redoutable fléau sont déjà répandus dans les Alpes.

Ce reflux d'étrangers, Bas-Alpins pour la plupart, qui sont venus chercher un refuge dans les Alpes, a nécessité dans notre région la mise en vigueur des mesures de prudence les plus rigoureuses. Aussi avons-nous la satisfaction de constater qu'aucun cas de choléra, à l'heure où nous écrivons ces lignes, ne s'est encore produit dans le département malgré cet accroissement de population.

A Digne. — M. le Préfet a, par son arrêté du 1er juillet, prescrit des mesures de désinfection au sujet des voyageurs, marchandises et bagages venant de Toulon et de Marseille.

La municipalité de son côté fait procéder activement à l'assainissement des ruelles mal entretenues dont cette ville possède encore quelques échantillons.

A Sisteron. — Le Conseil d'hygiène et de salubrité publique de l'arrondissement de Sisteron, dans sa réunion du 27 juin, a été d'avis qu'il y avait lieu de prendre les mesures suivantes :

1° Faire nettoyer les égouts et supprimer les fosses à fumier, les arroser ensuite avec du chlorure de chaux ou du sulfate de fer ;

2° Obliger les propriétaires à faire nettoyer l'intérieur et le devant de leurs maisons et arroser avec de l'eau phéniquée ;

3° Les fruits et légumes non suffisamment mûrs devront impitoyablement être jetés à la voirie ;

4° Empêcher formellement tout fumier dans les rues ;

5° Les instituteurs et les institutrices devront tous les matins arroser les salles et corridors avec de l'eau phéniquée ;

6° Inviter le curé à prendre les mêmes mesures pour l'église ;

7° Faire vider tous les deux jours les fosses d'aisances et répandre ensuite en quantité du chlorure de chaux ou du sulfate de fer.

Ajoutons que toutes ces prescriptions sont rigoureusement et à la lettre exécutées par les divers chefs des administrations.

A peine les bruits de choléra arrivaient jusqu'à nous que notre municipalité mettait en avant tous ses moyens d'action pour assainir les parties de la ville qui laissent à désirer.

L'administration des ponts-et-chaussées arrose chaque jour les rues principales avec de l'eau additionnée de sulfate de fer.

Enfin dans une réunion extraordinaire tenue le 1er juillet, le Conseil municipal a voté une somme de 500 fr. pour faire face aux premières dépenses nécessitées par le personnel auxiliaire qu'exigent ces mesures préventives.

C'est ainsi que la ville paye l'employé de permanence à la gare pour désinfecter les voyageurs et les colis qui arrivent de la ligne de Marseille.

Les fosses mobiles circulent deux fois par jour dans tous les quartiers et sont désinfectées à chaque voyage.

Tous les jours a lieu à la mairie la distribution gratuite aux indigents, d'acide phénique et autres désinfectants ; bref, toutes les mesures impérieusement indiquées par la plus élémentaire prudence ont été prises par nos édiles, et sont intégralement mises en vigueur grâce à l'activité et au dévouement de notre commissaire de police et des agents placés sous ses ordres.

A Manosque. — L'administration municipale n'a pas été des premières à mettre à exécution les réglements qui existent en temps d'épidémie. Comme les autres villes des Basses-Alpes, Manosque possède de vieux quartiers où la propreté n'est pas proverbiale. Certaines ruelles sont même un foyer incessant d'émanations insalubres, et le choléra étant presque à nos portes, des mesures radicales doivent être appliquées avec rigueur.

A Forcalquier. — L'apparition du choléra à Marseille fait ressouvenir qu'il existe, dans chaque arrondissement, un Conseil d'hygiène et de salubrité.

Celui de Forcalquier, réuni dimanche 29 juin, sous la présidence de M. le Sous-Préfet, a délibéré :

De faire enlever tous les fumiers entassés dans les rues et sous les remparts ;

De faire nettoyer et arroser les rues chaque jour ;

De considérer comme désinfectant, en première ligne, le chlorure de chaux, sans préjudice du chlorure de zinc, du sulfate de fer, de l'acide phénique, etc. ,

D'ordonner la désinfection des bassins recevant les eaux des fontaines, et de faire recouvrir ces cloaques, foyers de mauvaises odeurs, sinon de miasmes délétères, au moyen de madriers, de fascines et de terre arrosée de sulfate de fer.

© VILLE DE SISTERON

De veiller surtout à la désinfection des fosses d'aisance de l'hôpital, du collège, des écoles, des casernes, de la prison ; les hôtels devront attirer tout spécialement l'attention, à cause des nombreux émigrants marseillais qui arrivent, pouvant apporter avec eux le germe du mal ;

De mettre gratuitement des désinfectants à la disposition des familles indigentes ;

Et d'envoyer des instructions détaillées à tous les maires de l'arrondissement pour qu'elles soient affichées à la porte des mairies.

LES PROTÊTS

La note, assez incolore d'ailleurs, publiée par le *Journal Officiel*, paraît avoir peu élucidé la question.

En effet, l'Union des banquiers du commerce de Paris et de la province vient d'adresser à ses clients la lettre suivante :

« Monsieur,

« A la suite d'une circulaire récente de l'administration de l'enregistrement, relative à l'inscription des protêts sur le répertoire des huissiers et à leur enregistrement, la plupart de nos correspondants nous ont fait connaître qu'ils ne pouvaient plus garantir de protêts à bonne date et ont décliné à cet égard toute responsabilité.

« Nous pensons que l'émotion soulevée par cette circulaire, destinée à faire cesser des abus très réels, est exagérée, et nous sommes persuadés qu'on lui a attribué une portée qu'elle n'aura pas ; la note parue dans le *Journal officiel* du 3 mai en témoigne.

« Cependant, tant que nos correspondants maintiendront leurs réserves, nous sommes dans l'obligation de dégager nous-mêmes notre responsabilité vis-à-vis de nos cédants.

« Nous avons donc l'honneur de vous informer que nous ne pouvons plus garantir de protêt à bonne date, pour tous les effets qui ne seraient pas payables sur le lieu de notre propre domicile, et qui, en outre, ne nous parviendraient pas la veille de l'échéance.

« Nous espérons qu'une courte expérience montrera à nos correspondants que leurs craintes étaient excessives et que nous pourrons faire cesser, à bref délai, ces nouvelles réserves. »

Nous persistons à croire que le mieux serait de rapporter purement et simplement la mesure qui a produit dans le commerce une légitime émotion.

AGRICULTURE

Le blanchîment du blé

On connaît généralement le moyen de donner du luisant et du colant aux graines un peu pales et vieillotes. On les remue pour cela à l'aide d'une pelle qu'on a frottée d'abord avec de l'huile ou de la crême. Cela leur communique un air de jeunesse et de santé auquel les acheteurs se laissent prendre quelquefois, mais qui mêne de temps en temps les vendeurs en police correctionnelle. Vous pensez bien que la justice ne saurait avoir de ménagement pour des fripons qui, par exemple, huilent des graines mortes de vieillesse, et les vendent pour la reproduction. Il y a bien un moyen de faire rater la friponnerie, mais on ne songe pas à tout. Ce moyen consiste à mettre un échantillon de la graine dans du papier brouillard et de l'y rouler. S'il y a de l'huile ou de la crême sous jeu, la graisse se montrera de suite sur le papier.

Vous savez cela aussi bien que nous, mais voici quelque chose de nouveau. Figurez-vous qu'il existait dernièrement au Havre une usine montée tout exprès pour blanchir les blés du Chili et leur donner l'apparence des nôtres. Il paraît que ces blés du Chili nous arrivent presque noirs ou d'un brun foncé. On les achetait donc à vil prix, on les traitait par l'acide sulfureux comme on traite les vieux chapeaux de paille et on les revendait comme des blés de qualité ordinaire. Les médecins du Havre ont demandé et obtenu la fermeture de l'usine.

La dessus, il y aurait beaucoup à dire pour et contre. Si la couleur des blés du Chili est le résultat d'une maladie, d'une moisissure, on a eu raison d'empêcher le blanchîment qui ne saurait les bien guérir. Si la couleur brune est naturelle, si c'est celle du son, si elle n'ôte rien à la qualité de la farine, nous nous demandons comment on s'y prendra pour condamner l'emploi de l'acide sulfureux. S'il est dangereux par lui-même, pourquoi conseillons-nous à nos cultivateurs de s'en servir ? Est-ce que nous ne méchons pas les grains infectés d'alucites ou de charençons. Est-ce que nous n'employons pas le sulfure de carbonne dans le même but ? Voilà des faits qui nous donnent à réfléchir. Attendons le procès.

Le bon blé

A la dernière séance de la *Société d'Agriculture de Meaux*, M. E. Gatelier a fait sur cette question une très intéressante communication.

Nous en empruntons le résumé au compte-rendu de M. E. de Lignères :

« Il ne suffit pas, pour pouvoir lutter avec l'étranger, de fabriquer aussi bien que lui, il faut encore travailler des matières premières d'aussi bonne qualité. Or, celle-ci dépend non seulement de la sécheresse, mais aussi de la richesse en gluten de blé. Pour obtenir du blé riche en gluten, il faut tenir compte et du choix de la semence et du mode de culture. D'après la répartition de la matière azotée, les variétés à grain allongé en contiennent plus que celles à grain rond ; en adoptant depuis quelques années les races anglaises de forme arrondie, la culture a donc suivi une mauvaise route.

« Quant à la manière de cultiver, il faut faire le contraire de ce que l'on fait pour la betterave à sucre, car, pour le blé, c'est la matière azotée qu'il s'agit de développer et cela ne peut se faire qu'avec des engrais azotés : l'assolement de blé après betteraves, en donnant un grain de très belle apparence, ne donne pas satisfaction au point de vue de la qualité en gluten. Malheureusement la question est plus compliquée pour le blé que pour la betterave, car si on dépasse, dans l'engrais la proportion d'azote par rapport à l'acide phosphorique, on court le risque de verse et d'échaudage. »

Les Petites Ouvrières

Trottant, bottines éculées,
Robes et jupes maculées,
Elles s'en vont, chaque matin,

Par le soleil ou par l'orage,
Chercher ou rapporter l'ouvrage,
Le nez au vent et l'air mutin !

Glissant à travers les voitures,
Aux vitrages des devantures,
Donnant des coups d'œil complaisants ;

Elles vont ; rien ne les arrête,
Filant comme un trait d'arbalète,
A travers le flot des passants.

Fleurs d'ateliers ou de boutiques,
Dans mes tercets ou mes distiques,
Je vous chante, mignonnes fleurs !

Je chante votre insouciance,
La paix de votre conscience,
Vos jours encore exempts de pleurs.

Mais j'aperçois plus d'une embûche
Sur votre chemin, où trébuche
Le pied le plus ferme, et je dis

Qu'ils sont petits, petits, les vôtres,
Et qu'ils pourront, comme tant d'autres,
Glisser dans nos sentiers maudits.

MARIGNAN D'AUBORD.

DES FUTS EN PAPIER

L'industrie française se montre, en général, réfractaire aux innovations. Elle est, il ne faut pas se le dissimuler, d'une timidité excessive. On ne saurait trop lui reprocher sa réserve si, du moins, elle accueillait sans trop tarder les procédés nouveaux consacrés par les expériences faites avec succès à l'étranger ; mais il n'en est malheureusement pas toujours ainsi.

Il y a chez nous comme une tendance très marquée à railler tout d'abord certaines conquêtes de la science ou de l'industrie étrangéres. C'est ainsi qu'on ne s'est guère décidé à prendre au sérieux diverses applications du papier comprimé aux Etats-Unis.

Le papier comprimé est employé par les Américains à la fabrication de fûts divers, cerclés de fer.

Comme ces récipients n'ont pas de joints, cela supprime le coulage ; mais leur succès est-il complet ? Trois fabriques établies à Cleveland, Martfond et Totedo livrent chacune en moyenne un millier de ces fûts par jour.

Nous avons en France, dans le département de la Meurthe, une de ces fabriques. C'est, croyons-nous, celle qui, à la dernière exposition universelle, présenta des portes et des fenêtres en papier offrant d'excellentes conditions de solidité, et même un canot en papier qui naviguait parfaitement.

Aux Etats-Unis, on construit depuis plusieurs années des maisons entières en papier incombustible, et elles paraissent résister admirablement aux intempéries.

On construit également des roues en papier dont la supériorité sur les roues métalliques a été démontrée d'une manière décisive, surtout dans leur adaptation au matériel des chemins de fer.

Les expériences faites notamment sur la ligne de New-York à Jersey ont établi que les roues en papier comprimé résistent parfaitement à une circulation de huit à neuf cent mille kilomètres, tandis que les roues de fonte sont hors d'usage après un roulement total d'environ quatre-vingt-cinq mille kilomètres. On voit l'avantage énorme des roues en papier.

Ce n'est pas tout.

Les expériences américaines ont été renouvelées en Allemagne dans les mêmes conditions et avec des résultats identiques ; si bien que la question a paru jugée par les industriels d'outre-Rhin.

ECHOS

A la correctionnelle :

Le président interroge un vagabond :

— Vous n'avez donc pas de profession ?

— Moi ?

— On vous a ramassé sur la voie publique en état de vagabondage.

— C'est pas une raison.

— Répondez à ma question : Vous n'avez donc pas de profession ?

— L'hiver, non, monsieur le président, je suis en morte saison.

FEUILLETON DU *PETIT ALPIN*

CAUSES GAIES

La Trompette de Madame Chicorat

L'art de conserver à la fois ses bonnes relations et ses peaux de lapins exige deux soins de nature toute différente, et moins faciles à concilier qu'on ne le croirait à première vue. Nous allions dire : à vue de nez, et cette locution vulgaire était peut-être préférable, parce que si elle est incorrecte, elle a l'avantage, appliquée à des peaux de lapins pendues à proximité des voisins, d'expliquer tout de suite pourquoi il est difficile de conserver celles-ci sans incommoder ceux-là.

C'est ainsi que se sont brouillées deux voisines, jusqu'alors voisines à se prêter dix francs, Mesdames Bourdon et Chicorat, et, comme toujours, l'affaire est arrivée à la police correctionnelle.

Pour Mme Chicorat, qui aurait donné des coups de balai et jeté un seau d'eau en pleine figure à la veuve Bourdon, la plainte de celle-ci qui lui doit dix francs, ne serait qu'un prétexte pour la faire condamner à des dommages-intérêts, ce qui serait pour elle un moyen, non-seulement de payer ces dettes, mais d'avoir, par dessus le marché, un petit bénéfice.

M. le Président. — Enfin, niez-vous l'avoir frappée et lui avoir jeté de l'eau au visage ?

Mme Chicorat.— Je le nie sur la tête de ma nièce, n'ayant pas l'honneur d'être mère.

La veuve Bourdon. — Madame, sans le respect que je dois à la magistrature, vous me feriez éclater de rire.

M. le Président.— Faites connaître au tribunal dans quelles circonstances la prévenue vous aurait frappée.

La veuve Bourdon. — Le commencement est venu des peaux de lapin.

M. le Président.— Quelles peaux de lapin?

La veuve Bourdon.— Que je pends à ma fenêtre pour les faire sécher.

Mme Chicorat. — Une femme qui ne vit que de lapins...

M. le Président.— N'interrompez pas.

La veuve Bourdon. — Je fais ma subsistance de ce qui me convient, Madame.

Mme Chicorat.— Alors, mangez les peaux avec, au lieu d'infecter la maison, madame.

M. le Président. — Mais laissez donc la plaignante s'expliquer, vous répondrez.

Mme Chicorat. — Jusqu'à six peaux de lapins à sa fenêtre, que la mienne est touche à touche, et que je suis empoisonnée de mouches jour et nuit.

M. le Président (à la plaignante). — Enfin qu'est-il arrivé ? (à la prévenue). — Et vous, tâchez de vous taire, ou je vous fais sortir.

La veuve Bourdon. — Il est arrivé que, pour la chose que je lui dois dix francs, madame prend du ton avec moi ! Enfin que la chose est venue d'une querelle qu'elle m'a cherchée pour les peaux de lapins et qu'elle me dit : et mes dix francs quand me les rendrez-vous ? et qu'elle me traite de banqueroutière ; donc, là-dessus, je lui réponds simplement avec dignité : madame, la proportion de mon indifférence est à la hauteur de mon mépris. Je lui ai mis ça dans la main.

M. le Président. — Vous auriez mieux fait d'y mettre les dix francs.

Mme Chicorat (riant).— Bien tapé !

M. le Président. — Voulez-vous vous taire !

La veuve Bourdon. — Et monsieur, faut vous dire que moi j'endure que Mme Chicorat joue de la trompette toute la journée. (Rires).

M. le Président (à la prévenue). — Vous jouez de la trompette ?

Mme Chicolat — C'est pas défendu

La veuve Bourdon. — Monsieur, ça vient que madame a une peur épouvantable du choléra, qu'il n'y en a pas à Paris, ce qui me tiendrait dans l'œil.

Mme Chicorat — Il y est, et que même j'ai eu un dérangement de corps, ma trompette l'a arrêté net...

La veuve Bourdon. — Comme torchette, c'est le cas de le dire : Oui, messieurs, une vieille trompette qu'elle a achetée à un marchand d'habits qui était venu dans la cour, qui était de 10 francs et qu'elle m'a fait une scène épouvantable pour que je lui rende ses 10 francs ce jour là ; je ne les avait pas ; tout ça parce qu'elle a vu dans les journaux que le cuivre empêchait qu'on ait le choléra et qu'elle souffle toute la journée dans sa trompette.

M. le Président. — Enfin, les coups de balai ; le seau d'eau, arrivez-y donc ?

La veuve Bourdon. — Oui. Alors qu'une heure après, elle balayait son carré, je sors à ce moment là. V'lan !... le seau en plein !

Mme Chicorat. — C'est faux ! je le jure sur la tête de ma nièce.

Le tribunal délibère.

La veuve Bourdon. — Et sa trompette, c'est pas tout, messieurs ; on voit madame qui liche aux caseroles de cuivre ; elle suce des sous ; le soir et le matin elle se frotte sa trompette sur le ventre, c'est à crever de rire, c'est pour ça qu'elle dit que mes peaux de lapin lui donneraient le choléra.

Le tribunal condamne les prévenues à 16 francs d'amende et aux dépens pour tous dommages-intérêts.

Mme Chicorat (sortant furieuse). — Nous verrons si on a le droit d'empoisonner le monde avec des peaux de lapins.

La veuve Bourdon. — On verra idem si on a le droit de souffler toute la journée dans une trompette.

UN TÉMOIN.

© VILLE DE SISTERON

— Que faites-vous l'été ?
— Je suis velouteur de pêches.

***

Prestige de la hiérarchie.

Il y a réception officielle dans un chef-lieu de canton.

On présente à une grosse dame rouge, deux messieurs venus de Paris. Le premier est M. X... de l'Académie française.

La dame se soulève à demi et sourit. Le second — la boutonnière ornée d'un ruban violet — est annoncé :

— M. La Rase, officier d'Académie.

— Un grade ! pense la dame.

Et elle se lève tout à fait en tendant la main.

***

Bien des gens ignorent d'où vient cette locution : *Casser sa canne*, signifiant dormir, faire un somme.

L'acteur *Lepeintre* jeune allait tous les soirs au foyer des *Variétés* et avait coutume d'y faire sa sieste, appuyé sur la pomme de sa canne.

Comme il était énorme, pesant au moins 150 kilos, un soir, sa canne se rompit sous son poids et le dormeur roula sur le parquet.

Depuis, lors, les acteurs ne manquèrent pas de dire : *casser sa canne*, pour exprimer l'idée de dormir en société ; et cette locution se répandit peu à peu dans un certain monde.

***

Le gérant d'une feuille pornographique vient de quitter les bureaux pour aller se constituer prisonnier, en vertu d'une condamnation déjà ancienne. Pour le remplacer, on vient d'engager un pauvre diable, auquel on a fait les conditions suivantes : Cent francs par mois, doublés en cas de prison à faire.

Justement le journal subit, le lendemain, une nouvelle condamnation à la prison.

— Eh bien ! Etes-vous content de votre nouveau journal ? demande au gérant un de ses amis.

— Mais oui, mais oui ! Du premier coup, je viens de recevoir une gratification.

***

Mme X... est poursuivie par les assiduités de son médecin, le docteur V..., qui lui fait la cour.

Hier, le médecin se présente chez sa cliente.

La camériste s'empresse d'en prévenir sa maîtresse.

— Dites-lui que je ne puis le recevoir, dit Mme X...

— Mais, madame, quelle raison lui donner ?

— Vous lui direz que... je suis souffrante.

Chronique Départementale

AVIS. — Nous informons les intéressés, que la session d'examen pour le brevet de capacité qui devait s'ouvrir à Digne le lundi 7 juillet prochain, est renvoyé au 2e lundi d'octobre (*communiqué*)

***

D'après nos renseignements les plus récents, la prochaine modification de la loi des cadres, donnerait lieu pour l'infanterie :

1° A la suppression d'une compagnie de dépôt par régiment :

2° Ces cadres serviraient à la formation de l'Armée coloniale projetée. Ainsi cette création n'augmenterait pas sensiblement le budget de la guerre, toutefois, elle donnerait lieu à un petit mouvement d'avancement pour les officiers et particulièrement pour les capitaines.

***

M. le Préfet des Basses-Alpes a pris, à la date du 30 juin, l'arrêté suivant :

SALUBRITÉ PUBLIQUE

Nous, Préfet des Basses-Alpes,

Vu les lois des 14-22 décembre 1789, 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791 ;

Vu la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ;

Vu l'ordonnance du 15 novembre 1846 portant règlement d'administration publique sur la police, la sûreté et l'exploitation des chemins de fer ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur signalant l'apparition du choléra à Toulon et invitant les Préfets des départements limitrophes à prendre des mesures prophylactiques ;

Vu les avis émis, les 27 et 28 juin courant, par les Conseils d'hygiène et de salubrité publique de Sisteron et Digne ;

Considérant qu'un grand nombre de voyageurs venant de Toulon, Marseille, etc., se rendent dans les Alpes ; qu'il convient, dès lors, de prendre les mesures prescrites par la circulaire ministérielle susvisée.

Arrêtons :

Art. 1er. — Tous les voyageurs arrivant par les trains montants dans les gares de Manosque, de Digne et de Sisteron, seront préalablement soumis, pendant quelques instants, à l'action de vapeurs désinfectantes, dans une salle qui sera préparée à cet effet.

Art. 2. — Les bagages et les marchandises arrivant par les mêmes trains seront également désinfectés dans toutes les gares du département, à l'exception de celle de Saint-Auban ; ils ne seront livrés aux destinataires qu'après l'accomplissement de cette opération.

Art. 3. — Le présent arrêté sera notifié à la compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée.

Il sera publié et affiché.

MM. les Sous-Préfets, Maires, Commissaires de police et de surveillance administrative et la gendarmerie sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Le Préfet des Basses-Alpes,
E. HUET.

***

M. le Préfet des Basses-Alpes a adressé la circulaire suivante à MM. les Sous-Préfets et Maires, à MM. les Médecins cantonaux, à M. le Commandant de Gendarmerie et à MM. les Commissaires de Police.

Digne, le 1er juillet 1884.

Messieurs,

L'épidémie de choléra qui sévit actuellement à Toulon a offert jusqu'ici peu de gravité, et tout porte à croire qu'elle pourra être localisée et que notre département, grâce à son altitude, sera préservé des atteintes du fléau. Il ne nous en appartient pas moins de prendre dès maintenant toutes les précautions et toutes les mesures indiquées par l'expérience pour prévenir l'invasion de la maladie et combattre son extension.

Les mesures d'assainissement des habitations et des rues sont les premières à prendre afin d'empêcher que l'épidémie ne trouve, dans vos communes, des milieux favorables à son développement. L'enlèvement des fumiers et des immondices de toute sorte répandus dans les rues, le nettoyage des ruisseaux, la désinfection des cloaques feront disparaître autant de foyers d'infection.

Je recommande également à MM. les Maires d'exercer la surveillance la plus attentive sur la vente des substances alimentaires. Ils devront s'opposer à la mise en vente des fruits verts ou trop mûrs, des viandes, des poissons de mauvaise qualité, etc.

Il importe aussi de mettre nos populations en garde contre les fausses nouvelles et les bruits alarmants qui commencent déjà à circuler. Jusqu'ici, l'état sanitaire du département est excellent et des plus rassurants. Il n'a été signalé sur son territoire aucun cas de décès cholérique.

J'invite MM. les Maires à prendre, sans retard, des arrêtés prescrivant les mesures d'assainissement, de propreté et d'hygiène que réclament les circonstances. Ces arrêtés, que j'approuverai d'urgence, devront être exécutés strictement. Je compte, pour cela, sur la vigilance de toutes les autorités locales, qui doivent comprendre que la moindre négligence, en pareille matière, engagerait de la façon la plus grave leur responsabilité.

Je fais également appel au zèle et à l'activité de MM. les médecins cantonaux. Je leur serai reconnaissant de faire de fréquentes tournées dans les communes de leur circonscription et de me renseigner exactement sur leur état sanitaire.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Préfet des Basses-Alpes,
E. HUET.

***

Les Sociétés chorales et instrumentales de la région qui doivent prendre part au concours international de musiques qui aura lieu à Turin le 3 août prochain, sont les suivantes :

Concours de lecture à vue

(Sociétés Chorales) 1re Division, 3e Section

Avenir de Cannes

2e Section. — *Società operai de Marseille*

3e Division

1re Section. — *Orphéon de Gap.*

Concours d'exécution

Division d'excellence

1re Section. — *L'Athénée d'Aix*

1re Division

2e Section. — *Union de Vallauris*

Harmonie

Concours de lecture à vue et d'exécution

3e Division

1re Section. — *La Lyre des Alpes de Digne*

3e Section. — *La Jeunesse Gapençaisede Gap*

***

Par arrêté du 21 juin, M. Le Ministre de L'instruction publique a accordé un secours supplémentaire pour solder les travaux de construction de l'école mixte du hameau de Gueynier (Jausiers).

***

DIGNE

L'intendance de Digne vient de recevoir DE TOULON ! 25 caisses de biscuits destinés à la garnison de Digne ; c'est là évidemment le résultat d'une déplorable erreur ou d'une incurie coupable. Nous signalons ce fait au Ministre de la guerre, persuadé, s'il n'est pas complice, qu'il s'empressera de donner des ordres pour que les 25 caisses de biscuits servent de pâture aux poissons de la Bléone.

Nos renseignements sont précis, ces 25 caisses ont été expédiées de Toulon le 24 juin.

***

La *Lyre des Alpes* a donné dimanche soir, à 9 heures, une sérénade à M. l'Inspecteur des musiques nationales, descendu à l'hôtel Mistre. Le lendemain, M. l'Inspecteur s'est rendu à l'école de musique et après avoir examiné dans tous leurs détails les éléments qui constituent notre jeune école, il a été heureux de constater qu'elle était en très bonne voie. Aussi M. l'Inspecteur a-t-il promis d'appuyer auprès du Ministre, l'envoi d'une bibliothèque musicale à notre jeune école.

***

Le général Stéphani, inspecteur de la gendarmerie, est arrivé à Digne le 4 et est descendu, accompagné de son aide-de-camp, à l'hôtel Remusat d'où il est parti pour aller inspecter les cantons de Saint-André, Colmars et Allos.

ÉTAT-CIVIL du 26 Juin au 3 Juillet

Naissances. — Ourdan Antoine-Casimir.

Publications de Mariages. — M. Bonnet Henri-Jean-Baptiste, voiturier et Mlle Reynaud Mélanie-Anastasie, domestique.

M. Roux Jules-Casimir, garçon boulanger et Mlle Reynaud Louise-Philomène, sans profession.

M. Isnard Maxime-Louis, distillateur et Mlle Chaussegros Marie-Antoinette-Angélique, sans profession.

Décès. — Mounié Ange-Sylvestre, ancien chapelier, 72 ans, rue de Provence.

Maurel Marie, 5 ans 1/2, rue de la Traverse.

Aubert Paul-Melchior, cuisinier, 30 ans, rue du Jeu de Paume.

***

SISTERON

Pour la première fois, depuis de longues années, Sisteron vient de faire toilette complète. La propreté la plus absolue règne dans certains quartiers où jusqu'ici, on ne pouvait prudemment s'aventurer que sur des échasses. Partout l'atmosphère est imprégnée de l'odeur des désinfectants répandus à profusion par les soins des habitants et de la municipalité. Aussi les anciens émigrants de notre bonne ville reviennent-ils avec une sécurité et une confiance puisées dans l'excellence de notre climat. Ainsi qu'on le verra plus bas, par l'Etat-civil, trois décès seulement ont eu lieu cette semaine et sur lesquels figure celui d'un enfant de neuf mois. Nous espérons que nos nouveaux édiles ne s'arrêteront pas en si bon chemin et qu'à tout jamais auront disparu de nos rues, ces cloaques infects, ces foyers pestilentiels entretenus par les fumiers en fermentation. Nos administrateurs y perdront peut-être leur popularité, mais nous y gagneront l'assainissement de la ville.

***

Au quartier des Préaux, sur les bords de la Durance, se trouve une propriété appartenant à M. S Borel et dans laquelle 800 peupliers avaient été plantés. La semaine dernière, en inspectant sa propriété, M. B. a constaté que 8 manquaient à l'appel. Il croit trouver les traces du coupable.

***

La question du kiosque a fait un grand pas. Renonçant à une souscription dont les résultats traîneraient en longueur, la Société musicale a décidé d'organiser au profit du kiosque une tombola dans laquelle figureront nombre de lots très sérieux.

ÉTAT-CIVIL du 26 Juin au 3 Juillet

Naissances. — Blanc Angèle-Louise. — Martin Jean-Alexandre. — Ailhaud Julia-Sabine.

Mariages. — Néant.

Décès. — André Henri-Raphaël-Antonin, 9 mois.— Michel Claire, 76 ans (à l'Hospice). — Andrieu Virginie, 62 ans.

***

VOLONNE. — La fête locale avait attiré un certain nombre d'étrangers. Le programme n'avait cependant rien de bien attrayant si l'on en excepte les amateurs de bonne volonté qui se sont fait entendre en exécutant quelques morceaux de musique.

***

CHATEAU-ARNOUX. — Les voleurs en général attrapent où ils peuvent, c'est incontestable, il y en a qui ont la spécialité du linge et tel doit être le cas de ceux qui le 26 juin, dans notre commune, ont dérobé un drap au sieur Burles Joseph, cultivateur, et à Jourdan Silve, un autre drap accompagné d'un pantalon et d'une chemise évalué le tout à 25 fr. environ.

***

SAUMANE. — On nous écrit :

Peut-être, Monsieur le Directeur, avez-vous entendu dire que Saumane était un pays de loups ! — c'est du moins l'opinion qui s'est accréditée dans une bonne partie de notre arrondissement ; pourtant il n'en est rien et nulle part les étrangers sont reçus avec plus de politesse et d'urbanité que dans notre hospitalière commune. Notre député, M. Bouteille, en sait quelque chose, puisque c'est en sa faveur que Saumane battit à plate couture le 16 mai. Les Turène, les Xavier Blanc, les Martin, les Berthe, les Julien et les Gabert furent ses auxiliaires les plus ardents, les plus dévoués et firent pencher la balance en faveur de la République. Fiers de cette victoire, les Saumanais firent fête trois jours après que Pierre Ranguée, dit le tueur de loups, eut annoncé le résultat en parcourant le village aux cris de : Vive la République.

BARNIÈRE.

***

LA BRÉOLE. — Un douloureux événement est venu plonger dans le deuil une honorable famille de notre localité.

Le 23 juin, Bouchet Désiré et Michel Paul, revenaient ensemble de Savines, lorsqu'en traversant la passerelle jettée sur la rivière d'Ubaye, Michel tombe dans le torrent, suivi immédiatement par Bouchet. Celui-ci a été retiré sain et sauf par M. Eyssautier, cantonier à la Bréole, aidé par Hermitte et Durand. Quant au malheureux Michel on n'a pas encore retrouvé son cadavre.

MARCHÉ DE DIGNE du 29 Juin

22	charges	blé	à 30 fr.	la charge
4	»	avoine ..	à 14 fr.	—
2	»	seigle....	à 22 fr.	—
2	»	orge.....	à 20 fr	—

500 kil. Pommes de terre à 15 f. les 100 k.

Les Anglais, nos amis ! — « Je suis tellement satisfait de vos Pilules Suisses que je vous prie de m'en expédier trois autres boîtes à 1 fr. 50. J'en ai donné à quelques-uns de mes amis, qui, comme moi, souffraient depuis longtemps de maux d'estomac, et tous, après deux jours d'essai, ont éprouvé un grand soulagement. Joignez-y des prospectus, je les tradurai en anglais pour ceux qui ne savent pas le français et qui désireraient essayer de vos merveilleuses pilules. Je vous autorise à publier cette lettre.

« A. J. ST-AUBIN, St-John's Street (Colchester). »

A. HERTZOG, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

LE CHOLÉRA

De tous les produits préconisés à grand renfort de réclame, le plus efficace est sans contredit

LE MIEL PHÉNIQUÉ

de WERCHIN, chimiste à Meslay (Mayenne)

UNIQUE DÉPOT POUR LA RÉGION :

Maison TURIN Fils, à Sisteron

Acide phénique, Chlorures, Sulfates de fer et de zinc

A PRIX REDUITS

© VILLE DE SISTERON

HOTEL VASSAIL

géré par C. POITE

Rue Saunerie, SISTERON

TABLE D'HOTE

Déjeuners 2 fr. 50 c. — Diners 3 fr.

SALONS PARTICULIERS

POUR NOCES ET REPAS DE CORPS

CHAMBRES TRÈS CONFORTABLES

DINERS SUR COMMANDE

Cet hôtel, le plus anciennement connu, se recommande à Messieurs les Voyageurs et aux Familles.

OMNIBUS A TOUS LES TRAINS

Parfumerie Hygiénique et Médicale

EAU DE TOILETTE, EAU DE QUININE, EAU DE BOTOT

SAVONS ADOUCISSANTS

DÉPOT SPÉCIAL :

MAISON TURIN FILS

SISTERON

On ne Cire plus

LES APPARTEMENTS

VERNIS MARSEILLAIS

Pour le **Sol** *des Appartements*

DÉPOT

Chez les Principaux Droguistes des Basses-Alpes

NOTA.— Demander la vraie marque représentée par un **SOL** *naturel en clef de sol.*

VENTE EN GROS

TURIN FILS, Droguiste

SISTERON

GRAND BAZAR UNIVERSEL

ROUX ETIENNE PROPRIÉTAIRE

Boulevard Gassendi — **DIGNE** — et rue Saint-Charles

Fête Nationale du 14 Juillet

Les nombreuses demandes qui arrivent de tous les points du Département donnent à croire que le stock déjà si grand en *ARTICLES POUR LE 14 JUILLET* sera insuffisant pour contenter tous les clients du Grand Bazar Universel. En conséquence, le propriétaire dudit Bazar prie les personnes qui auraient des demandes à lui faire de les adresser au plus tôt, car il est à peu près certain que les commandes des derniers jours ne pourront être livrées.

Il est rappelé le prix de quelques articles : Lanternes vénitiennes 6,95 le cent ; Bougies de 16 au paquet, spécialité pour lanternes, 1,15 le paquet ; pièces d'artifices, 0,75 ; torches pour retraites, 0,50 ; choix sans égal de flammes de bengale, chandelles romaines, pots à feux, fusées volantes, serpenteaux et tous les articles désirables pour la circonstance.

La Maison fabricant elle-même ses Drapeaux, aucune concurrence n'est possible.

AU GRAND BAZAR UNIVERSEL

B. TURIN

COIFFEUR

Boulevard Gassendi, en face le grand Hôtel Remusat

Parfumeries de Grasse, Lyon, Paris, etc.

ATELIER DE POSTICHES

GANTS et CRAVATES Haute Nouveauté

Prix Modérés

On trouve toujours à la

GRANDE MAISON DE BLANC

J.-B. SIMON

Un choix considérable, et un assortiment parié d'articles nouveaux mis en vente à des vrix d'une extrême modicité.

Grande Epicerie Marseillaise

THOMÉ FERRAND

Boulevard Gassendi, 39, DIGNE

Seule Maison sérieuse de ce genre vendant *Beaucoup, Bon, Bon marché.* Assortiment considérable de produits alimentaires des meilleures marques. VINS FINS, LIQUEURS extra-fines, Cafés, Chocolats, Huiles surfines.

Boulevard Gassendi, 39

Glaires — Bile — Humeurs

PILULES DES ALPES

Purgatives, Dépuratives et Antiglaireuses

Prix : 2 fr. la Boîte

Chez M. A. NICOLAS, *Pharmacien-Chimiste*

FORCALQUIER

Et dans toutes les Pharmacies.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

LIGNES PRINCIPALES ET BANLIEUE.— **SERVICE D'ÉTÉ**

Marseille à Paris	Paris à Marseille
O. 6 10 m. 10 52 m.	D. 6 30 m. 5 28 m.
E. 10 45 » 4 55 »	E. 11 15 » 5 53 »
O. 11 » » 3 27 s.	O. 2 42 s. 6 45 s.
E. 2 04 s. Midi	R. 7 15 » 10 41 m.
R. 6 25 » 10 12 m.	E. 8 15 » 3 21 s.
D. 10 05 » 10 37 s.	E. 9 35 » 7 05 »
E. 11 19 » 5 44 »	O. 9 46 » 4 23 m.

Marseille à Lyon.	Lyon à Marseille.
O. 6 10 m. 6 09 s.	R. 4 20 m. 10 41 m.
E. 10 45 » 6 30 »	E. 7 20 » 3 21 s.
O. 11 » » 10 44 »	O. 7 34 » 6 45 »
E. 2 04 s. 10 07 »	E. 10 » » 7 05 »
R. 6 25 » Minuit 53	O. 10 20 » 11 31 »
D. 10 05 » 8 10 m.	D. 1 10 s. 11 31 »
E. 11 19 » 6 44 »	O. 5 05 » 4 23 m.
O. 5 » » s. (A) 10 31 s.	D. 7 58 » 5 28 »
O. 11 28 » (B) 1 53 m.	E. 10 43 » 5 53 »
O. 6 33 » (C) 9 03 s.	O. 7 12 m. (A) 4 02 s.
Ces trains s'arrêtent :	O. 5 05 » (B) Midi 55
(A) à Orange.	O. 5 » » (C) 9 40 m.
(B) à Tarascon.	O. 6 03 » (D) 8 25 »
(C) à Arles.	Ces trains ne partent que :
	(A) de Valence.
	(B) de Montélimar.
	(C) d'Orange.
	(D) d'Arles.

Marseille à Cette par Tarascon.	Cette à Marseille par Tarascon.
O. 6 10 m. 2 02 s.	O. 5 21 m. Midi 55
E. 10 45 » 4 20 »	E. 9 44 » 3 21 s.
O. 11 » » 8 07 »	O. 9 57 » 6 45 »
O. 5 » s. Minuit 38	O. 3 10 s. 11 31 »
D. 11 28 » 5 05 m.	E. 5 42 » 11 31 »
E. 2 04 » (A) 5 28 s.	O. 8 03 » 4 23 m.
(A) Ce train s'arrête à Nîmes.	D. 10 44 » 4 23 »
	O. 5 25 m. (A) 9 40 »
	(A) Ce train ne part que de Nîmes.

Marseille à Cette par Arles.	Cette à Marseille par Arles.
O. 6 10 m. Midi 44	D. 3 15 m. 8 25 m.
O. 11 » » 5 15 s.	O. 5 21 » Midi 55
O. 5 » s. 10 24 »	D. 9 44 » 3 21 s.
	O. 3 10 s. 11 31 »
	O. 4 42 m. (A) 9 40 m.
	(A) Ce train ne part que de Montpellier.

Marseille à Cavaillon.	Cavaillon à Marseille.
O. 6 10 m. 9 16 m.	O. 6 25 m. 9 40 m.
O. 11 » » 2 07 s.	O. 9 55 » Midi 55
O. 5 » s. 8 02 »	O. 2 52 s. 6 45 s.
	O. 5 20 » 11 31 »

Marseille à Aix par Rognac.	Aix à Marseille par Rognac.
O. 6 10 m. 8 07 m.	O. 5 37 m. 8 25 m.
O. 11 » » 1 » s.	O. 10 22 » Midi 55
O. 2 04 s. 4 12 »	O. 1 37 s. 4 02 s.
O. 5 » » 6 55 »	O. 4 37 » 6 45 »
	O. 9 32 » 11 31 »

Marseille à l'Estaque.	L'Estaque à Marseille.
O. 6 20 m. 6 59 m.	O. 7 12 m. 7 58 m.
O. 7 25 » 8 04 »	O. 9 36 » 10 22 »
O. 9 45 » (A) 10 24 »	O. 4 04 s. 4 50 s.
O. 2 12 s. 2 51 s.	D. 6 02 » (A) 6 30 »
O. 5 27 » 6 06 »	O. 7 » » 7 46 »
O. 8 05 » (A) 8 44 »	O. 9 20 » (A) 10 06 »

(AAAA) Dimanches et fêtes seulement.

Marseille à Lyon par Grenoble	Lyon à Marseille par Grenoble
O. 5 38 m. 10 16 s.	O. 4 53 m. 7 14 s.
	O. 7 10 » 11 48 »

Marseille à Grenoble par Veynes.	Grenoble à Marseille par Veynes.
O. 5 38 m. 4 56 s.	D. 8 40 m. 7 14 s.
	O. Midi 11 48 s.

Marseille à Montdauphin par Gap.	Montdauphin à Marseille par Gap.
O. 5 38 m. 4 30 s	O. 6 30 m. 7 14 s.
O. 1 44 s. (A) 10 50 »	O. 11 55 » 11 48 »
(A) Ce train s'arrête à Gap.	O. 3 45 » (A) 1 03 »
	(A) Ce train ne part que de Gap.

Marseille à Digne.	Digne à Marseille.
D. 5 38 m. 11 36 m.	O. 6 23 m. 1 03 s.
O. 6 34 » 4 04 s.	O. 1 40 s. 7 14 »
O. 1 44 s. 8 07 »	O. 5 35 » 11 48 »

Marseille à Pertuis.	Pertuis à Marseille.
D. 5 38 m. 8 04 m.	D. 5 47 m. 8 35 m.
O. 6 31 » 9 31 »	O. 10 06 » 1 03 s.
O. 1 44 s. 4 32 s.	O. 4 41 s. 7 14 »
O. 6 20 » 9 25 »	O. 8 57 » 11 48 »

Marseille à Aix. par Gardanne.	Aix à Marseille. par Gardanne.
D. 5 38 m. 6 48 m.	O. 6 02 m. 7 24 m.
O. 6 34 » 8 01 »	D. 7 10 » 8 35 »
D. 9 27 » 10 49 »	D. 8 55 » 10 15 »
O. 1 44 s. 3 09 s.	O. 11 28 » 1 03 s
O. 6 20 » 7 50 »	D. 2 » s. 3 56 »
D. 10 36 » 11 58 »	O. 5 51 » 7 14 »
	D. 10 26 » 11 48 »

Marseille à Carnoules par Gardanne.	Carnoules à Marseille par Gardanne.
O. 6 34 m. Midi 39	O. 4 40 m. 8 35 m.
O. 1 44 s. 5 41 s.	O. 7 58 » 1 03 s.
O. 6 20 » 10 31 »	O. 1 48 s. 7 14 »
O. 3 57 m. (A) 6 37 m	O. 7 58 » 11 48 »
(A) Ce train ne part que de Gardanne.	

Marseille à Vintimille.	Vintimille à Marseille.
O. Minuit 30 9 57 m.	O. 6 35 m. 4 38 s.
O. 7 30 m. 4 54 s.	E. 10 01 » 6 » »
E. 11 10 » 7 14 »	D. Midi 05 9 36 »
O. 1 20 s. 11 25 »	O. 10 47 s. 8 05 m.
O. 4 15 » (A) 9 01 »	O. 5 55 m. (A) 1 36 s.
(A) Ce train s'arrête aux Arcs.	O. 5 41 » (B) 10 28 m.
	Ces trains ne partent que :
	(A) De Nice.
	(B) Des Arcs.

Marseille à Draguignan	Draguignan à Marseille
O. 7 30 m. Midi 30	O. 4 20 m. 10 28 m.
E. 11 10 » 3 20 s.	O. 8 15 » 1 36 s.
O. 1 20 s. 6 50 »	O. 11 03 » 4 38 »
O. 4 15 » 9 48 »	E. 1 43 s. 6 » »
	O. 4 01 » 9 36 »

Marseille aux Salins-d'Hyères.	Les Salins d'Hyères à Marseille.
O. 7 30 m. 10 58 m.	O. 5 46 m. 10 28 m.
E. 11 10 » 2 11 s.	O. 9 37 » 1 36 s.
O. 4 15 s. 8 08 »	E. 2 46 s. 6 » »
	O. 5 10 » 9 36 »

Marseille à Toulon.	Toulon à Marseille.
D. Minuit 30 2 15 m.	O. 5 31 m. 8 05 m.
O. 7 30 m. 9 22 »	O. 8 23 » 10 28 »
O. 9 20 » 11 44 »	O. 11 23 » 1 36 s.
E. 11 10 » Midi 35	O. 2 30 s. 4 38 »
O. 1 20 s. 3 10 s.	E. 4 20 » 6 » »
O. 4 15 » 6 17 »	O. 4 46 » 7 22 »
O. 7 37 » 9 52 »	O. 7 26 » 9 36 »

Marseille à Valdonne.	Valdonne à Marseille.
O. 6 28 m. 8 31 m.	O. 5 55 m. 8 05 m.
O. 9 20 » 11 54 »	O. 8 32 » 10 28 »
O. 1 47 s. 4 02 s.	O. 11 55 » 1 36 s.
O. 4 15 » 5 56 »	O. 2 15 s. 5 22 »
O. 5 45 » 7 53 »	O. 5 57 » 7 53 »

Marseille à Aubagne.	Aubagne à Marseille.
D. Minuit 30 1 » m.	O. 7 13 m. 8 05 m.
O. 6 28 m. 7 15 »	O. 9 56 » 10 28 »
O. 7 30 » 7 53 »	O. 10 03 » 10 55 »
O. 9 20 » 10 07 »	D. Midi 55 1 36 s.
D. 1 20 s. 1 57 s.	D. 4 03 s. 4 38 »
O. 1 47 » 2 42 »	O. 4 23 » 5 22 »
O. 4 15 » 4 49 »	D. 5 28 » 6 » »
O. 5 45 » 6 36 »	D. 6 41 » 7 22 »
O. 7 37 » 8 19 »	O. 6 54 » 7 53 »
O. 8 15 » (A) 9 06 »	D. 9 01 » 9 36 »
	O. 9 27 » (A) 10 21 »

(AA) Dimanches et fêtes seulement.

Marseille-St-Charles à Marseille-Prado	Marseille-Prado à Marseille-St-Charles
O. 7 35 m. 8 02 m.	O. 6 14 m. 6 44 m.
O. 10 36 » 10 56 »	O. 9 17 » 9 53 »
O. 1 07 s. 1 34 s.	O. Midi 45 s. 1 10 s.
O. 4 46 » 5 15 »	O. 3 20 » 3 45 »
O. 7 15 » 7 47 »	O. 5 18 » 5 43 »

CHEMINS DE FER des Bouches-du-Rhône

Marseille à St-Rémy.	St-Rémy à Marseille.
O. 6 10 m. 10 51 m.	O. 5 40 m. 9 40 m.
O. 11 » » 4 12 s.	O. 11 55 » 4 02 s.
O. 5 » s. 9 21 »	O. 7 10 s. 11 31 »

Marseille à Fontvieille.	Fontvieille à Marseille.
O. 6 10 m. 11 28 m.	O. 7 20 m. Midi 55
O. 11 » » 4 28 s.	O. Midi 45 4 02 s.
E. 2 04 s. 4 28 »	O. 5 45 s. 11 31 »

Marseille à Port-de-Bouc par Miramas	Port-de-Bouc à Marseille par Miramas.
O. 6 10 m. 9 23 m.	O. 6 20 m. 9 40 m.
O. 11 » » 2 08 s.	O. 9 43 » Midi 55
O. 5 » s. 7 59 »	O. 3 20 s. 6 45 s.
	O. 5 15 » (A) 11 31 »
	(A) Facultatif.

Marseille à Martigues.	Martigues à Marseille.
O. 6 10 m. 8 54 m.	O. 5 41 m. 8 25 m.
O. 11 » » 1 18 s.	O. 10 29 » Midi 55
O. 6 33 s. (B) 8 13 »	O. 4 20 s. 6 45 s.
O. 6 33 » 8 07 »	O. 4 39 » (B) 6 45 »
O. 10 05 » (A) 11 38 »	O. 9 25 » (A) 11 31 »
(B) Facultatif.	(B) Facultatif.

(AA) Dimanches et fêtes seulement.

ÉPICERIE ET COMESTIBLES

M. PIERRE BERIO, rue de l'Etrieu, 25

TRÉSORIER DU SYNDICAT DES ÉPICIERS

MARSEILLE

LETTRES DE DÉCÈS

En UNE heure

S'adresser à l'Imprimerie Commerciale, rue de la Paix, 11.

REVUE

du Mouvement social et économique

PARAISSANT TOUS LES MOIS

CINQUIÈME ANNÉE

Abonnements :

Un An, 10 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.

PRIX DU NUMÉRO : 1 Franc

Charles-M. LIMOUSIN, *Gérant*, PARIS.

LE DÉFENSEUR

Paraissant tous les Dimanches

ADMINISTRATION ET DIRECTION

155, Rue Montmartre, Paris

ABONNEMENTS :

UN AN, 20 FR. — TROIS MOIS, 6 FR.

Le Directeur-Gérant : Auguste TURIN.

Impr. spéciale du Pilote, rue de la Paix, 11

© VILLE DE SISTERON